

Délibération

Réunion du bureau syndical du 22 juin 2016

Délibération n°2016-04

Prise en compte du programme partenarial ADDRN 2016

Date de la convocation : 16 juin 2016

Nombre de membres du Bureau Syndical : 25

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 16 : Martin ARNOUT, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Marc DENIS, Philippe EUZENAT, Joël GEFFROY, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal PRAS, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Alain VEY.

Absents et représentés 2 : Gérard DRENO donne pouvoir à Yvon LERAT, Rémy NICOLEAU donne pouvoir à Joël GEFFROY.

Absents et excusés 7 : Bertrand AFFILE, Hervé GRELARD, Pascale HAMEAU, Alain MICHELOT, Mireille PERNOT, Alain ROBERT, Marcel VERGER.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du bureau syndical du 22 juin 2016

Délibération n°2016-04

Prise en compte du programme partenarial ADDRN 2016

Madame la Présidente

Exposé :

Le pôle métropolitain a conclu une convention avec l'Addrn pour la période 2013-2017 précisant les conditions dans lesquelles, le pôle apporte son soutien aux études menées par l'Agence telles que définies dans son programme partenarial de travail annuel. Le pôle métropolitain a conclu le même type de convention avec l'AURAN. Ces conventions ont été approuvées par la délibération n°2013-20 et n° 2013-21 du comité syndical du 14 juin 2013.

En 2016, le comité syndical du pôle métropolitain a approuvé le budget primitif le 9 mars. Le budget identifie la somme dévolue à l'Addrn d'un montant de 125 000 €.

Par délibération n°2014-21 en date du 4 juillet 2014, le comité syndical a délégué au bureau « *toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toute convention dont l'engagement financier est inférieur ou égal à 300 000€ sous réserve de l'inscription des crédits au budget.* »

Pour l'année 2016, le programme partenarial de l'Addrn prévoit :

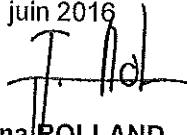
- **Offre résidentielle** (Regard croisé sur le profil des ménages du parc social, Etude habiter le périurbain, Analyse des centralités de la région nazairienne)
- **Développement économique** (Diagnostic de l'offre foncière et immobilière, Expertise flash des entreprises susceptibles de constituer des démonstrateurs de l'économie numériques)
- **Site portuaire nazairien** (Charte de développement et d'aménagement du site portuaire, Identifier le potentiel de ressources immobilières pour le Grand port, Recenser et qualifier les potentialités de redéploiement de l'offre foncière portuaire)
- **Coopérations territoriales** (Diagnostic offre en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche, Etude exploratoire pour offre de transports Nantes Saint-Nazaire, Qualification des flux économiques entre les agglomérations nantaises et nazairiennes)
- **Eco-métropole Nantes Saint-Nazaire** (Finalisation du SCOT au terme de la procédure d'enquête publique, indicateurs consommation d'espaces, guide d'application du SCOT, plateforme d'appui aux intercommunalités et communes ; Réflexion sur réserve d'actifs naturels ; Analyse des revenus et redistribution, Outil d'analyse de la toile industrielle)

Le bureau, dûment convoqué, délibère et :

- indique que le montant de la subvention 2016 à L'Agence d'Urbanisme de la Région Nazairienne est de 125 000€
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'Unanimité

Nantes, le 22 juin 2016


Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

